PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ECOLE
du jeudi 11 juin 2020

Membres de droit :

ENSEIGNANTES	REPRESENTANTS MUNICIPALITE	REPRESENTANTS PARENTS D'ELEVES	D.D.E.N.
Mme BOISSON Mme URVOY	Mme LAUSSEL Mme JULIEN RAOULT	Mme AUBERT Mme MARTINIER	Mme DOUCEY Liliane

Invités :

IEN
M. MARZOUK

Excusés : M. CUER (maire), Mme GARCIN (enseignante)

ORDRE DU JOUR :

1) *Organisation de la semaine : passage à la semaine de 4 jours à la rentrée 2020 ?*
2) *Effectifs prévus à la rentrée de septembre 2020*
3) *Questions des représentants des parents d'élèves*

Ouverture de la séance à 17 h 10

Une secrétaire de séance est désignée, il s'agit de Mme ESCOFFIER.

Pour commencer, M. CHEF D'HÔTEL, directeur de l'école élémentaire indique que pour des raisons pratiques, les deux écoles sont réunies mais qu'il y aura bien deux compte rendus distincts, un par école. Il précise que Mme BOISSON, directrice de la maternelle, et lui se sont entendus pour qu'il mène la réunion et répartisse les différents temps de parole.
Il remercie la municipalité de bien vouloir nous accueillir dans de bonnes conditions dans le respect du protocole sanitaire actuel.
Il précise que le maire, M. CUER, est retenu par d'autres obligations et s'excuse de son absence.
Mme BOISSON indique que Mme GARCIN, enseignante à la maternelle, est absente pour raisons de santé mais qu'elle lui a donné procuration pour le vote.
M. CHEF D'HÔTEL indique que l'Inspecteur de l'Éducation Nationale, M. MARZOUK, est systématiquement invité à toutes les réunions du conseil d'école. Habituellement, il ne vient pas, retenu par ses obligations, mais il a tenu à assister à celle-ci.

1) Organisation de la semaine : passage à la semaine de 4 jours à la rentrée 2020 ?

La crise sanitaire a imposé le passage à la semaine de 4 jours d'office de façon à pouvoir réaliser un nettoyage approfondi des locaux le mercredi, ceci jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.

M. CHEF D'HÔTEL rappelle que, pour être instruite, toute demande de modification des rythmes scolaires doit comporter les pièces suivantes :

- un courrier de Monsieur le maire indiquant l'organisation de la semaine et les horaires souhaités
- le procès verbal du conseil d'école de chaque école.

Il indique ensuite qu'après un tour de table, un vote aura lieu. Personne ne s'oppose au vote à main levée.

❖ *Du point de vue de la municipalité :*

La municipalité est favorable à un retour à la semaine de 4 jours.
De plus, les TAP représentent un budget de 66 000 € pour lesquels la commune n'a plus de compensation financière comme c'était le cas au début.

❖ *Du point de vue de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale :*

L'IEN rappelle que le protocole actuellement en vigueur est très strict et impose un nettoyage approfondi le mercredi. Pour la rentrée de septembre 2020, deux scenarii sont envisagés en fonction du contexte sanitaire : soit un retour à la normale, soit un accueil par demi-classe sur la semaine, à savoir un groupe lundi/mardi et un autre groupe jeudi/vendredi. Sur une semaine à 4 jours, les enfants auraient donc 12 h de classe sur 2 jours au lieu de 10,5 h dans le cadre d'une semaine à 4,5 jours.

❖ *Du point de vue des représentants des parents d'élèves :*

Les représentantes des parents d'élève ont fait part de leur intérêt pour les TAP. Elles trouvent les activités proposées à l'école élémentaire intéressantes et trouvent le rythme des 4,5 jours adapté aux enfants.

❖ *Du point de vue des enseignantes de la maternelle :*

Les enseignantes de la maternelle sont unanimes, elles sont pour le retour à la semaine de 4 jours dans l'intérêt de leurs élèves. Depuis la mise en place de la réforme (6ème année), elles déplorent le passage à la semaine de 4,5 jours absolument pas adaptée à de si jeunes enfants avec une fatigue énorme en fin de semaine. Mme BOISSON rappelle que le dernier sondage des parents d'élèves était en faveur du passage à la semaine de 4 jours.

❖ ***Du point de vue des enseignants de l'élémentaire : (pour information)***

Les enseignants de l'élémentaire sont unanimes, ils ont apprécié la semaine à 4,5 jours et les activités proposées aux TAP. Ils regrettent cependant qu'il n'y ait pas eu d'évaluation de ce dispositif pour savoir s'il était réellement cohérent. Les enseignants ne souhaitent pas faire obstruction à la municipalité et par conséquent, ils voteront blanc.

❖ ***Du point de vue de la DDEN :***

Mme DOUCEY a indiqué que selon elle, les besoins entre les élèves de la maternelle et de l'élémentaire sont différents, le rythme des enfants n'étant pas le même.

❖ ***Décision du conseil d'école***

M. CHEF D'HÔTEL propose alors de passer au vote à proprement parler.

A la question « SOUHAITEZ-VOUS UN RETOUR A LA SEMAINE DE 4 JOURS ? », les réponses pour l'école maternelle ont été les suivantes :

POUR	6 voix
CONTRE	2 voix
ABSENTION	0 voix

Par conséquent, le conseil d'école de la maternelle émet un avis favorable pour le passage à la semaine de 4 jours pour l'année scolaire 2020/2021

2) Effectifs prévus à la rentrée de septembre 2020

Mme BOISSON indique que les effectifs sont difficiles à prévoir cette année du fait de la situation exceptionnelle liée à la crise sanitaire. Il est impossible de se prononcer quant à la répartition des élèves dans les classes. Ne connaissant pas les impératifs sanitaires qui seront en vigueur en septembre prochain, l'équipe enseignante a décidé de différer la réponse aux Tout-Petits (nés en 2018) à la rentrée et de s'en tenir pour l'instant aux élèves soumis à l'obligation scolaire, à savoir nés en 2017 ou avant.

Voici le nombre d'élèves connus pour l'instant par niveau :

- TPS : 3
- PS : 23
- MS : 20
- GS : 16 ou 17 (si maintien)

La directrice pense que toutes les inscriptions n'ont pas encore été effectuées.

Elle précise aussi que l'équipe sera stable. Mme BOISSON reprendra ses fonctions en présentiel à la rentrée de septembre. Quant à Mme GARCIN, s'il s'avérait qu'elle ne puisse pas reprendre, ce serait à l'Inspecteur de l'Éducation Nationale qu'il reviendrait de trouver une solution en envoyant un remplaçant.

Dans un contexte normal, les enseignantes se seraient dirigées vers des double-niveaux, à savoir des Moyens/Grands pour Mme BOISSON, des Petits/Moyens pour Mme URVOY et des Tout-Petits/Petits pour Mme GARCIN. Mais tout ceci sera décidé juste avant la rentrée de septembre en fonction du protocole sanitaire en vigueur à ce moment-là.

3) ***Questions des représentants des parents d'élèves.***

- Questions concernant l'école maternelle:
  - *Le port des blouses blanches par les enseignants et les ATSEM est impressionnant et intimidant pour les enfants, un autre fonctionnement pourrait-il être envisagé (changement de tenue entre domicile et lieu de travail) ?*

Mme BOISSON indique que les blouses des ATSEM ont été fournies par la mairie. Mme URVOY porte également la blouse en classe. Ceci permet de les laver chaque jour à 60°, ce qui n'est pas le cas pour les vêtements. De plus, le temps de se changer (4 fois par jour) nuirait au bon fonctionnement de l'école et notamment au ménage. Les enfants n'ont jamais manifesté leur peur à la maternelle, les adultes portant les blouses en faisant un jeu, comme s'ils se déguisaient. Mme LAUSSEL précise que les ATSEM et le personnel de cantine et garderie disposent de 2 blouses par personne et qu'elles sont lavées quotidiennement. Les représentantes des parents d'élèves ont indiqué qu'il existait des blouses colorées moins impressionnantes. Mme LAUSSEL ajoute que, dans l'urgence, ils ont commandé des blouses blanches qui supportent par ailleurs l'eau de javel. Mme BOISSON complète en indiquant qu'au-delà des blouses, c'est tout le contexte qui est anxiogène pour les enfants : groupe différent, enseignant et ATSEM différents, plus de jeux dans la classe, plus de contacts… Toutefois, la municipalité se reposera la question de l'utilité lors d'un prochain temps de concertation avec les ATSEM.

  - *Quel est l'utilité du port de gants par les ATSEM lors de l'accueil des enfants ? Les portent-elles pendant le temps de classe ? Le port de gants ne fait pas partie des préconisations pour les personnels s'occupant des enfants et est repéré comme potentiel vecteur du virus du fait d'un moindre lavage des mains.*

Les ATSEM portent des gants uniquement à l'accueil lors de la manipulation intensive du gel hydro alcoolique et les quittent une fois l'accueil terminé. Elles les portent évidemment pendant le ménage.

  - *Quelle sera l'organisation à la rentrée prochaine si Mmes GARCIN et BOISSON ne peuvent reprendre leurs fonctions ?*

Cette question a été traitée dans le point sur les effectifs.

- Questions concernant les deux écoles et la mairie :
  - *Un temps d'information aux enseignants et personnel de mairie sur les bases de l'hygiène dans ce contexte avec les infirmières de santé scolaire ou PMI a-t-il été envisagé ?*

L'IEN indique que les infirmières scolaires ont été sollicitées pour contacter toutes les écoles afin de mettre en place une formation. Mme BOISSON indique qu'elle n'a pas eu lieu à la maternelle. L'IEN précise qu'il ne faut pas hésiter à la contacter si nécessaire. La directrice ajoute qu'en revanche, la psychologue scolaire est venue passer une journée entière à l'école.

  - *La désinfection des sanitaires doit être effectuée plusieurs fois par jour : quel est le protocole mis en place sur les écoles ?*

A la maternelle, les ATSEM désinfectent les sanitaires tout au long de la journée. Les enfants ne vont pas aux toilettes seuls. Une fois un WC utilisé, un smiley rouge est apposé sur celui-ci pour en interdire l'accès et indiquer aux ATSEM qu'il doit être nettoyé.

Mme LAUSSEL précise qu'en plus les sanitaires, interrupteurs, poignées de porte, tables sont désinfectés midi et soir et les sols tous les soirs.

- Questions à la mairie :
  - *Dans le cas où les TAP ne seraient pas reconduits à la rentrée scolaire prochaine, le budget qui était alloué à cela sera-t-il toujours mis à profit de la jeunesse ?*

Mme LAUSSEL indique que le budget TAP serait rattaché au budget global et servirait aux projets que la Municipalité envisage de mettre en place y compris en direction de la jeunesse.

  - *Quelle a été la gestion des cotisations TAP versées à l'année au vu de leur arrêt sur le dernier trimestre ? Cela a-t-il permis que les intervenants bénéficient d'un dédommagement ? Interrogation en terme d'équité entre les parents ayant payé pour l'année et ceux payant au trimestre.*

Mme LAUSSEL indique que le salaire des intervenants a été maintenu durant cette fin d'année.

  - *Dans le cas où les TAP ne seraient pas reconduits à la rentrée scolaire prochaine, qu'est-il envisagé comme accueil périscolaire les mercredis ?*

Mme LAUSSEL a indiqué qu'à l'issue du deuxième tour des élections municipales pour les communes de Rochemaure et Saint Martin, un nouveau conseil communautaire serait mis en place. L'une des premières missions de ce conseil communautaire sera de travailler sur l'accueil du mercredi.

- *Problématique repérée :*
  Certains parents dont les professions n'ont pas été classées comme prioritaires sont en grande difficulté du fait de l'accueil à temps partiel à l'école. Certains n'ont jamais cessé de travailler depuis mars mais n'ont pas été dans les prioritaires. Cela ne concerne pas un grand nombre d'enfants mais ces familles vivent une grande pression : que pourrait-il être envisagé pour les 2 jours par semaine où leur(s) enfant(s) ne peut(vent) être scolarisé(s) ?

Mme LAUSSEL indique que rien ne peut être mis en place par la municipalité pour cette fin d'année scolaire.

Quelques familles semblent concernées à l'élémentaire (7-8), il faut absolument qu'elles contactent le directeur.

L'IEN fait un point sur le dispositif 2S2C proposé par certaines communes en cette fin d'année mais qui pourrait être utile en septembre. Il s'agit du dispositif Sport-Santé-Culture-Civisme (2S2C) que les municipalités ont la possibilité de mettre en place en signant une convention avec l'Éducation Nationale dans le cadre d'une scolarisation à mi-temps des élèves liée au protocole sanitaire. La moitié de la classe serait en classe les lundis/mardis et dans le dispositif 2S2C les jeudis/vendredis. Et inversement pour l'autre moitié de classe.
Mme DOUCEY demande où seraient accueillis les enfants et par quel personnel. L'IEN précise qu'il s'agit de s'appuyer sur les acteurs du territoire (clubs de sport, culture…) et les locaux de proximité (écoles si possible, gymnase, stade…). Les intervenants seraient rémunérés.
Mme BOISSON souligne le fait qu'une telle organisation nécessite une anticipation et ne peut être mise en place au dernier moment.

Pour clore cette réunion, Mme LAUSSEL ajoute que pour l'année à venir, il faudrait que les PAI parviennent au plus tôt à la cantine. Les sorties scolaires devront être signalées au plus tôt à la cantine également. La remise des dictionnaires pour les CM2 prendra une forme différente cette année liée au contexte sanitaire inédit.

Mme JULIEN RAOULT ajoute que le conseil municipal des enfants sera remis en place à la rentrée prochaine.

Fin de la séance : 18h50

La directrice : Sandra BOISSON